

Un incendie détruit au moins 1,5 hectare dans le Parc national des Calanques. Le bivouac responsable.

Un feu de forêt s'est déclaré ce matin dans le vallon de la Mounine, situé en cœur de Parc national. Alerté par un agent du Parc national vers 6h, l'intervention rapide et massive du BMPM a permis de maîtriser le feu en fin de matinée. Aucune perte humaine et matérielle n'est à déplorer. Les dommages écologiques sont en cours d'évaluation par le Parc national. Les premiers indices retrouvés sur place permettent très probablement d'attribuer le départ de feu à un bivouac.



© Johan Jimenez - PNCAL

LES FAITS

C'est vers 6h qu'un agent du Parc national en mission de suivi scientifique sur l'archipel de Riou a alerté les pompiers. Une information aussitôt confirmée par des appels de pêcheurs professionnels.

Sous le commandement du Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), les moyens massifs déployés par le BMPM, la sécurité civile et le SDIS 13 ont permis de contenir le feu rapidement, malgré des conditions d'intervention difficiles sur ce secteur littoral peu accessible. La situation était maîtrisée dès la fin de la matinée.

Contact presse : Zacharie Bruyas
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17
zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr

141, avenue du Prado - Bât A
13008 Marseille



Les agents du Parc national sont intervenus en support pour conseiller les services d'intervention sur l'accès au secteur, assurer la fermeture des sentiers et informer les populations de Sormiou et de Callelongue se trouvant hors de portée d'un feu rapidement maîtrisé.

Une centaine d'agents du BMPM et du renfort du SDIS sont en ce moment en train de sécuriser les lisières par noyage pour éviter toute nouvelle reprise de feu.

LE BIVOUAC RESPONSABLE

Les premiers indices récoltés sur site attribuent très probablement le départ de feu à un bivouac. Une enquête des services judiciaires est en cours pour essayer d'identifier les causes et acteurs.

Le Parc national des Calanques tient à répéter l'interdiction formelle de bivouac en cœur de Parc national. Cette interdiction est motivée, en particulier, pour éviter les départs de feu. Il rappelle en outre l'interdiction de l'emploi du feu en cœur de Parc national, y compris de fumer, et ce toute l'année.

Le Parc national appelle également ses visiteurs et les habitants à la plus grande vigilance en ce mois de septembre chaud et sec, donc propice au départ de feu.



UNE ATTEINTE AU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Cet incendie qui a touché un secteur couvert de pins d'Alep anémomorphisés (soit sculptés par le vent), constitue une atteinte à un paysage caractéristique des Calanques.

La présence des agents du Parc national au PC sécurité, a également permis de conseiller le commandement des secours sur la prise en compte des enjeux écologiques du site. En l'absence de danger pour la sécurité des personnes et des biens, tous les efforts ont pu être déployés pour maîtriser le feu tout en préservant les habitats naturels les plus sensibles, dont les phryganes littorales présentes sur site.

L'évaluation précise des dommages écologiques est actuellement en cours par les agents du Parc national.

Pour en savoir plus sur le Parc national : www.calanques-parcnational.fr

Suivez le Parc national sur Twitter : www.twitter.com/ParcCalanques

Rejoignez le Parc national sur Facebook : www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques

